

# ATELIER ATOUOUT CLAUSE

**De la clause sociale d'insertion à la clause de  
promotion de l'emploi**



maximilien

05.11.2024

# Sommaire de l'atelier

1. Le GIP Maximilien
2. **Patrick LOQUET** - Consultant spécialisé achats socialement responsables
3. **Les retours d'expérience** - La clause de promotion de l'emploi
  - Georges ETIENNE- DONISA - Responsable Unité emploi et insertion professionnelle Société des Grands Projets - La clause d'innovation sociale et de territoire et la clause de responsabilité et d'innovation sociétale
  - Pasquale VIDAL, Chargée de mission - Métropole Nice-Côte d'Azur - Les considérations sociales dans la métropole de Nice - Clause d'action sociale et marchés réservés
4. Temps d'échanges

# 1. LE GIP MAXIMILIEN



maximilien

# Le GIP Maximilien

Service public mutualisé d'administration électronique



Accompagner les acheteurs publics franciliens dans la dématérialisation totale de leurs procédures d'achat



Rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises



Promouvoir les achats responsables

# Le GIP Maximilien

- Accompagner la transformation numérique des administrations, des acteurs publics territoriaux et des entreprises.
- Proposer à des coûts raisonnables des solutions (Profil acheteur, parapheur, tiers de transmission, etc.).
- Mettre à disposition des outils et des services en tenant compte de vos spécificités.

[contact@maximilien.fr](mailto:contact@maximilien.fr)

# L'équipe achats responsables

Louise Vidal



Erika Maillot



Anaëlle Mazin

# Le réseau francilien des achats responsables



Le GIP Maximilien contribue aux travaux nationaux sur les achats responsables (inter-réseaux de la commande publique durable, coordination nationale des clauses sociales ...)



Le GIP Maximilien met à la disposition des acheteurs des ressources sur les achats publics durables (site internet et page Youtube)

- *Ateliers et groupes de travail*
- *Boîtes à outils et fiches pratiques*
- *Conseils via le Guichet régional des clauses sociales et le Guichet vert*
- *Espace d'échange sur la plateforme Rapidd réservé aux acheteurs publics franciliens*
- *Lettres d'information*

achats-responsables@maximilien.fr

# Les missions



- Mission confiée par la DRIEETS IDF sous délégation du Préfet de Région pour développer les clauses sociales et l'écosystème
- Actions de sensibilisation des acheteurs publics (ateliers), de suivi des clauses (Observatoires) et de mise en relation (acheteurs, facilitateurs, structures de l'ESS ...)
- A destination de toute structure soumise au code de la commande publique



- Un service gratuit de conseil de premier niveau
- Inscrit dans le cadre du Plan national des achats durables (PNAD) 2022-2025
  - 100% de considérations environnementales dans les marchés
  - Déployer l'offre de « facilitateurs » verts
- A destination de toute structure soumise au code de la commande publique

# Offre d'accompagnement aux achats responsables

- 1/2 journée pour aborder les enjeux de l'achat responsable et les leviers offerts par le Code de la Commande Publique
- En visio ou dans nos locaux
- Possibilité de mettre en place d'autres thématiques sur demande

Informations et devis : [achats-responsables@maximilien.fr](mailto:achats-responsables@maximilien.fr)

***Les achats socialement responsables et les  
considérations sociales***

***GIP Maximilien***

***Echange Atelier clause RSE - 5 novembre 2024***

***Patrick Loquet  
Maître de conférences en droit  
Consultant / Formateur***

***I / Intervention de Patrick Loquet***

***Les fondements juridiques et le cadrage théorique***

***Patrick Loquet***  
***Maître de conférences en droit***  
***Consultant / Formateur***

# ***1 / Le fondement légal des achats socialement responsables dans le code de la commande publique***

***Article L3-1 (création de la loi climat et résilience du 22 août 2021).***

***« La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code ».***

***Article L2111-1 « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ».***

## ***2 / Les modalités de l'achat socialement responsable***

***L'arrêté du 22 décembre 2022 publié au JO du 1<sup>er</sup> janvier 2023 relatif aux données essentielles des marchés publics***

***On y trouve la mention « considération sociale » avec quatre options :***

- ***Clause sociale***
- ***Critère social***
- ***Marché réservé***
- ***Pas de considération sociale***

**- Les données essentielles relatives aux marchés publics transmises par l'acheteur et publiées sur le portail national des données ouvertes sont :**

- 1° Le numéro d'identification unique du marché public ;
- 2° Le numéro d'inscription de l'acheteur, ou du mandataire en cas de groupement, au répertoire des entreprises et de leurs établissements
- 3° La nature du marché public correspondant à l'une des mentions suivantes : marché, marché de partenariat, marché de défense ou de sécurité ;
- 4° L'objet du marché public ;
- 5° La technique d'achat utilisée correspondant à une ou plusieurs, des mentions suivantes : accord cadre, concours, système de qualification, système d'acquisition dynamique, catalogue électronique, enchère électronique, sans objet ;
- 6° La modalité d'exécution du marché public correspondant à une ou plusieurs des mentions suivantes : marché à tranches, bon de commande, marché subséquent, sans objet
- 7° Pour un marché subséquent le numéro d'identification unique de marché public relevant de la technique d'achat accord-cadre ;

8° Le principal code du vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) prévu par le règlement (CE) n° 213/2008 du 28 novembre 2007 susvisé ;

9° La procédure de passation utilisée correspondant à l'une des mentions suivantes : procédure adaptée ; appel d'offres ouvert ; appel d'offres restreint ; procédure avec négociation ; marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable ; dialogue compétitif ;

10° L'identifiant du lieu principal d'exécution sous la forme d'un code postal ou d'un code INSEE ;

11° La durée du marché public en nombre de mois ;

12° La date de notification du marché public par l'acheteur ;

**13° Considération sociale correspondant à une ou plusieurs des mentions suivantes : clause sociale, critère social, marché réservé, pas de considération sociale ;**

**14° Considération environnementale correspondant à une ou plusieurs des mentions suivantes : clause environnementale, critère environnemental, pas de considération environnementale ;**

### ***3 /Les trois niveaux d'intervention dans les procédures de passation d'un marché pour la prise en compte d'une considération environnementale ou sociale afin de faire un achat écologiquement ou socialement responsable***

***Lorsque l'acheteur souhaite acquérir des travaux, des fournitures ou des services, la prise en compte des considérations sociales ou environnementales peut se faire à trois niveaux :***

- Dans les spécifications techniques***
- Dans les critères d'attribution***
- Dans les conditions d'exécution***

***Voir les articles R 2111-2, R 2111-10 et R 2111-13***

## ***4 / Le critère social***

### ***Deux versions du critère social***

#### ***4.1 / Les performances en matière d'insertion des publics en difficulté***

##### ***Article R2152-7 du code de la commande publique***

*Pour attribuer le marché public au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde, sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution ;*

*- soit sur un critère unique qui peut être le prix ...ou le coût déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie défini à l'article R 2152-9*

- *soit sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution parmi lesquels figure le critère du prix ou du coût et un ou plusieurs autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux. Il peut s'agir, **par exemple**, de critères suivants:*
  - a. *La qualité, y compris la valeur technique et les caractéristiques esthétiques et fonctionnelles, l'accessibilité, l'apprentissage, la diversité, les conditions de production et de commercialisation, le caractère innovant, **les performances en matière de protection de l'environnement, des approvisionnements directs des produits de l'agriculture, d'insertion des publics en difficulté**, la biodiversité, le bien-être animal*
  - b. *Les délais d'exécution, les conditions de livraison, le service après-vente et l'assistance technique, la sécurité des approvisionnements, l'interopérabilité et les caractéristiques opérationnelles*

## ***4.2 / Le critère RSE ou le critère social s'élargit à la responsabilité sociétale de l'entreprise***

***Dans la pratique et sous l'impulsion du juge européen le critère social peut prendre en compte la responsabilité sociétale de l'entreprise***

***Tribunal de l'Union Européenne du 10 février 2021***

***TA de Dijon décision du 7 juillet 2022***

***TA de BASTIA décision du 20 juillet 2022***

***TA de Montpellier du 1<sup>er</sup> mars 2023***

## ***Tribunal de l'Union européenne 10 février 2021***

**Ce marché portait sur des « prestations de services ayant pour objet la gestion du [B]uilding[s] [H]elpDesk des bâtiments occupés par le Parlement européen à Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg ».**

**Les critères d'attribution prévoyaient que le marché serait attribué à l'offre qui présenterait le meilleur rapport qualité-prix.**

*Le centre d'assistance (helpdesk) est l'intermédiaire par lequel les employés accèdent un centre d'assistance. Ses opérateurs sont les techniciens informatiques et les agents de helpdesk virtuels qui font du centre d'assistance une ressource centralisée permettant de résoudre les problèmes techniques.*

## *Tribunal de l'Union européenne :*

**Les critères d'attribution comprenaient, outre le critère de prix, permettant d'obtenir un maximum de 60 points, neuf critères qualitatifs, permettant chacun d'obtenir, respectivement, un maximum de trois points (critères 1 à 4), de cinq points (critères 5 à 8) et de huit points (critère 9), soit un maximum de 40 points. 13 Le 17 avril 2019, le Parlement a organisé une séance d'information, destinée à permettre aux opérateurs économiques de poser les questions qu'ils estimaient pertinentes et utiles à l'établissement d'une offre**

**Critère Qualité 1 – Diversité/égalité des chances**

**Critère Qualité 2 – Lutte contre le harcèlement**

**Critère Qualité 3 – Inclusion de personnes en situation de handicap**

**Critère Qualité 4 – Bien-être au travail**

**Critère Qualité 5 – Formation**

**Critère Qualité 6 – Certification « système qualité » : certificat ISO 9001 ou équivalent**

**Critère Qualité 7 – Certification « système de gestion de la sécurité de l'information » : certification ISO/CEI 27001, ou équivalent**

**Critère Qualité 8 – Certification « système de gestion d'un service informatique » : certification ITIL, ou équivalent**

**Critère Qualité 9 – Manuel de conduite et des procédures**

## ***5 / Les marchés réservés : trois articles du code***

***Article L 2113-12 : secteur handicap***

***Article L 2113-13 : secteur insertion***

***Article L 2113-13-1 : secteur pénitentiaire***

« Opérateurs économiques qui les exécutent les marchés ou lots dans le cadre des activités de production de biens et de services qu'ils réalisent en établissement pénitentiaire et qui font travailler à ce titre à des personnes détenues dans une proportion minimale fixée par voie réglementaire ».

## ***La rédaction du marché réservé : pas de modèle***

*Il n'y a pas de modèle de marché réservé dans la mesure où le marché réservé est un marché normalement écrit par un technicien qui achète une prestation de travaux, de services ou de fournitures.*

## ***Pour réserver le marché, il suffit de le décider.***

*On peut réserver un marché quels que soient l'objet, le montant et donc la procédure de passation utilisée.*

*On mentionne simplement dans le règlement de consultation que le marché est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou aux structures de travail protégé et adapté (STPA).*

## **Les spécificités liées aux structures**

**Les SIAE et les STPA ne fonctionnent pas selon les normes des entreprises privées classiques soumises aux lois du marché**

**Et c'est d'ailleurs pour cela que l'Union Européenne a accepté en 1995 pour le STPA et en 2018 pour les SIAE de leur accorder le régime dérogatoire des marchés réservés**

*Une de leurs caractéristiques est de bénéficier d'aides financières aux postes de travail. Mais comme les aides financières sont contingentées, le nombre de postes l'est par voie de conséquence. Des lors, leur capacité de réponses aux marchés publics est liée aux effectifs qui leur sont accordés*

**Il est donc nécessaire pour travailler avec elles « de prendre des contacts préalables et de réaliser des études et échanges préalables »**

## **Le sourçage**

### **Article R2111-1 du code de la commande publique**

**« Afin de préparer la passation d'un marché public, l'acheteur peut réaliser des consultations, solliciter des avis, faire réaliser des études de marché ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences.**

**Les résultats de ces études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition qu'ils n'aient pas pour effet de fausser la concurrence et n'entraînent pas une violation des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement et de transparence des procédures ».**

***Il faut comme pour les clauses sociales d'insertion, la décision politique d'utiliser la procédure***

***Il faut sensibiliser les acheteurs aux réalités de l'insertion et du handicap en leur faisant découvrir les structures.(Pour convaincre le choc des mots ne suffit pas, il faut le poids des photos).***

***Il faut sensibiliser les services des marchés pour qu'ils mettent en œuvre un process de passation des marchés adaptés aux contraintes et spécificités des structures.***

***Il faut anticiper si l'on veut réussir et être efficace.***

## ***6 / La clause de promotion de l'emploi et les marchés de fournitures***

***Les marchés de fourniture ne sont pas clausés et à l'appui de ce constat on a souvent invoqué deux raisons :***

- Le fournisseur ne fait que livrer un bien qu'il a acheté pour satisfaire son client et il n'y a de création d'heures de travail inhérentes à la production d'un bien ou à la réalisation d'un service***
- Le fournisseur n'est pas installé dans le territoire du donneur d'ordres***
- EN 2022 : 160 milliards d'euros dont 30 % de marché de fournitures***

- ***Il faut donc prendre une nouvelle orientation***
- ***Mettre en place une clause sociale de promotion de l'emploi au terme de laquelle il va être demandé au fournisseur de s'impliquer dans une démarche d'inclusion sociale et professionnelle, au profit de personnes éloignées de l'emploi***
- ***Une opération de sourçage préalable à la passation du marché est nécessaire pour déterminer la localisation des fournisseurs susceptibles de soumissionner***

## **La PMSMP**

*Il peut être demandé à l'entreprise attributaire du marché d'accueillir dans le cadre de l'exécution du marché, au moins une personne éligible au dispositif de la clause sociale de promotion de l'emploi pour une période mise en situation en milieu professionnel*

## **Les autres modalités**

*Il est également possible de demander à l'entreprise attributaire du marché de mener une ou deux des actions citées ci-dessous, qui visent à rapprocher les entreprises des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap. il peut s'agir de :*

- Une participation à une information collective au profit de demandeurs d'emplois ou de jeunes décrocheurs de l'éducation nationale ;*
- Une action de job dating ;*
- Une action de parrainage ;*
- Une visite de l'entreprise ;*
- Une participation à un forum de l'emploi ;*
- Une réunion spécifique dédiée aux métiers de l'entreprise ;*
- Un achat d'une prestation à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou une structure de travail protégé et adapté (STPA). Il peut s'agir de l'achat d'une prestation que l'entreprise va réaliser pour ses propres besoins (entretien de locaux ou d'espaces verts, restauration, nettoyage, gestion de déchets, productions alimentaires*

## ***II / Les témoignages***

***Pascale Vidal***

***Georges Etienne-Donisa***

## ***III / Les préconisations***

### ***Les réflexions des animateurs et des participants***

Grand  
Paris  
express

# Impact structurel et opérationnel de l'animation des clauses sociales

Octobre 2024

Société  
des Grands  
Projets

# La clause d'innovation sociale et de territoire

# Objectifs



Favoriser l'emploi local et durable, en particulier pour les personnes qui en sont le plus éloignées

Soutenir le développement des compétences nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express

Ancrer le développement dans le tissu local, via notre action au plus près des territoires.

# Des leviers contractuels dans les marchés travaux du Grand Paris

## Express pour réaliser ces objectifs

### Les clauses RSE pour les entreprises titulaires



#### La clause d'insertion par l'activité économique

Au moins 10 % du volume horaire réservé  
aux personnes éloignées de l'emploi

#### La clause développement de l'emploi et formation

Transparence du marché du travail et des besoins  
en formation des titulaires (cartographie des emplois)  
→ planification des investissements du service public  
de l'emploi

#### La clause accès des PME

20% minimum du montant total des marchés  
de travaux et systèmes réservé aux TPE/PME



#### La clause innovation sociale et territoriale

Expérimentation de projets créateurs d'emplois durables et  
non-délocalisables et d'activités citoyennes et solidaires  
autour des chantiers et des futures gares

## Exemple

# La clause innovation sociale et territoriale

Soutenir l'économie sociale et solidaire :  
Mettre en avant les entreprises qui ont un impact positif sur la société.

L'ancrage territorial du projet :  
Les liens avec les acteurs locaux, la création d'emplois, etc.



# La clause de responsabilité et d'innovation sociétale

# Cas du marché de concertation



La **concertation** est un processus participatif qui vise à rassembler différents acteurs (habitants, élus, associations, experts, etc.) autour d'un projet commun. Il s'agit d'un espace de dialogue et de co-construction où chacun peut exprimer son point de vue, ses idées et ses préoccupations.

Le marché concertation vise à trouver des opérateurs qui vont réaliser

- La partie logistique et techniques
- Identifier les publics
- Amener des publics sur les espaces de discussion
- Faire les bilans des échanges

# Cas du marché de concertation SGP



Description du contexte de la SGP et des missions attendues au CCTP - environ 3 pages

Le candidat fournira une note détaillant sa compréhension :

- des enjeux des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)
- des enjeux de la Société des grands projets dans le déploiement de la concertation sur les nouveaux projets de mobilité

# Cas du marché de concertation SGP

## clause de responsabilité et d'innovation sociétale



Actions en matière de « responsabilité et innovation sociétales » mises en place pour l'exécution des prestations

Le candidat fournira une note méthodologique concernant son action, au regard des prestations attendues sur tout le périmètre géographique de l'accord-cadre (territoire national) :

- L'ancrage dans le tissu socio-économique des territoires, notamment en faveur du développement de l'emploi
- L'innovation au service de dispositifs de concertation et dialogue avec les différentes parties prenantes, particulièrement de la société civile et des publics cible habituellement peu ou pas représentés
- La diversité et l'inclusion (égalité professionnelle ; mixité ; handicap ; insertion des personnes éloignées de l'emploi ; santé et sécurité au travail)
- La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique (réduction de l'empreinte carbone et sobriété énergétique ; efforts en matière d'économie circulaire, d'optimisation des ressources naturelles et de réduction de polluants ; protection de la biodiversité)

Pour chacun de ces 4 items, les candidats doivent démontrer par tout moyen la robustesse de mise en œuvre de leurs actions (notamment l'organisation prévue au travers des ressources dédiées, des process, des partenariats, des outils etc.).

# Cas du marché de concertation SGP

## clause de responsabilité et d'innovation sociétale



Critères	Pondérations	Sous-critères et pondération et éléments d'appréciation
Critère 1 : Valeur technique	45%	<p>SC 1 - Pertinence de la compréhension du contexte de la SGP et des missions attendues au CCTP (20%) → <i>Evaluée au vu du chapitre 1 du mémoire technique « A »</i></p> <p>SC 2 - Pertinence de l'organisation proposée par le candidat et des moyens humains dédiés à l'exécution des missions (25%) → <i>Evaluée au vu du chapitre 2 du mémoire technique « A »</i></p>
Critère 2 : Responsabilité et innovation sociétale	10%	<p>Pertinence de l'organisation proposée par le candidat et des moyens humains dédiés à la mise en œuvre de son action « Responsabilité et innovation sociétales (10%) <i>Evalué au vu du mémoire « B »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1/ <i>ancrage socio/éco : Note sur 5</i></li> <li>- 2/ <i>innovation : Note sur 5</i></li> <li>- 3/ <i>diversité et inclusion : Note sur 5</i></li> <li>- 4/ <i>environnement : Note sur 5</i></li> </ul>
Critère 3 : Prix	45%	<i>Evalué au vu du montant global du DQE</i>

# Société des Grands Projets

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU GRAND PARIS EXPRESS

**[societedugrandparis.fr](http://societedugrandparis.fr)**



# Les considérations sociales-métropole Nice Côte d'Azur



Cofinancé par  
l'Union européenne



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



# Clauses sociales d'insertion professionnelle :

---

Elles sont développées depuis 2009 sur notre territoire.

Elles génèrent, au sein des entreprises attributaires de marchés publics et de certains contrats privés, des opportunités d'emploi pour les personnes en parcours d'insertion professionnelle.

**En 2023, la Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion (CACI) a enregistré 525 000 heures de travail d'insertion au bénéfice de 1 100 personnes sur 560 marchés clausés. 62 maîtres d'ouvrages, publics et privés, ont été accompagnés dans cette démarche.**

**C'est pour le territoire un outil pertinent pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignés mais aussi pour soutenir l'activité économique des SIAE qui portent 85% des contrats « clauses »**

Nous constatons toutefois que :

- 90% de ces procédures concernent des travaux, du nettoyage, des espaces verts...
- 90% de ces heures de travail bénéficient à des hommes, principalement dans les métiers de la construction, des espaces verts ou du nettoyage

# Les clauses d'actions sociales

---

**Ce nouveau dispositif engage les opérateurs économiques, accompagnés par la Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion, à mettre en œuvre des actions utiles au parcours d'insertion professionnelle des publics cible, ceci en amont de l'accès à l'emploi.**

## **Pour répondre à quels enjeux ?**

- Diversifier les publics impactés par les clauses d'insertion professionnelle
- Elargir le panel de partenaires économiques impliqués à nos côtés dans cette démarche d'achats socialement responsables
- Elargir le types de marchés clausés (marchés de Services et de fournitures), et en même temps sensibiliser de plus nombreux acheteurs à la démarche
- Diversifier les partenariats avec les structures prescriptrices de publics
- Augmenter le pourcentage de marchés à considérations sociales pour nos collectivités (PNAD et SPASER ambitieux)

## Les actions sociales proposées dans le cadre de ces clauses :

---

- Découverte des métiers / visite d'entreprises : l'opérateur intervient auprès d'un groupe pour présenter ses métiers et / ou fait visiter ses locaux.
- Immersion en entreprise / stage non rémunéré : l'entreprise accueille un stagiaire prescrit par un partenaire de la CACI
- Atelier conseil / entretien ressource / simulation d'entretien d'embauche : il se déplace pour auditionner quelques chercheurs d'emploi. Cette action peut aussi se réaliser en visio.
- Parrainage : un salarié de l'entreprise parraine un chercheur d'emploi sur une période définie en amont.
- Implication dans une action partenariale : l'entreprise se mobilise pour participer à un évènement Emploi organisé par le PLIE de la métropole Nice Côte d'Azur ou un de ces partenaires
- Agir pour plus de mixité dans les métiers : un plan de progrès est établi, adapté au contexte du marché concerné.

**Après notification, l'entreprise attributaire échange avec la CACI sur l'action la plus pertinente à mettre en œuvre, en lien avec l'exécution du marché, son actualité et les besoins des publics cibles.**

**40 actions sociales ont été mises en œuvre à ce jour / 66 marchés présentant ce type de considérations sociales sont en cours d'exécution / 50% des bénéficiaires sont des femmes**

## Les marchés réservés :

---

- L'objectif de les développer est intégré à notre SPASER
- Des marchés ville de Nice historiquement réservés aux STPA dans le domaine des espaces verts
- Un marché réservé de légumerie qui sert toutes les cantines scolaires, EA hors les murs.
- Nécessité de développer l'interconnaissance entre structures et acheteurs : 1 première journée de visite des STPA fin 2023, 1 2<sup>ème</sup> est à venir début novembre
- Notre service Performance de l'achat effectue des sourçages régulièrement
- 10 procédures réservées STPA en cours d'exécution

## Les critères attribution :

---

- L'objectif de les développer est intégré à notre SPASER

Ils pourront porter, dans le cadre de l'exécution du marché concerné, sur :

- L'augmentation des objectifs d'insertion et/ou de formation
- La performance en matière de recrutements et d'intégration des personnes en situation de handicap
- La performance en matière de recrutements et d'intégration des personnes potentiellement victimes de discrimination
- Les actions mises en place pour favoriser l'égalité femmes-hommes
- Le nombre d'actions sociales proposées

Pour toutes  
questions :

L'équipe CACI est joignable au 04 89 98 13 22

**Pasquale VIDAL, Chargée de mission**  
[pasquale.vidal@nicecotedazur.org](mailto:pasquale.vidal@nicecotedazur.org)

**Aline BERMONT, Facilitatrice**  
[aline.bermont@nicecotedazur.org](mailto:aline.bermont@nicecotedazur.org)

**Sophie Grunblatt, Facilitatrice**  
[sophie,grunblatt@nicecotedazur.org](mailto:sophie,grunblatt@nicecotedazur.org)

**Abygaëlle BUDON, apprentie**  
[abygaelle.budon@nicecotedazur.org](mailto:abygaelle.budon@nicecotedazur.org)